



FICHE DE DONNEES DE SECURITE ARDEX A 38 MIX

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ARDEX A 38 MIX
No du produit 51139

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Ciment aire à durcissement rapide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ARDEX GmbH
Friedrich-Ebert-Strasse 45
D 58453 Witten-Annen
Tel.: 0049 (0)2302/664-0
Fax: 0049 (0)2302/664-355
E-Mail: sicherheitsdatenblatt@ardex.de
Personne À Contacter Herr Matthey, Abt. QSU

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+49 (0) 761 / 19 240 (Vergiftungs-Informationen-Zentrale Freiburg, D)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Non classé.
Pour l'homme	Skin Irrit. 2 - H315; Eye dam. 1 - H318
Pour l'environnement	Non classé.
Classification (1999/45/CEE)	Xi; R36.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient PORTLAND CEMENT

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'Avertissement Danger

Mentions De Danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils De Prudence

P102	Conserver hors de la portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection.
	Porter un équipement de protection des yeux.
P262	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P337+313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

ARDEX A 38 MIX

P402
P501

Stocker dans un endroit sec.
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation régionale.
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation internationale.

Conseils De Prudence Supplémentaires

P264
P305+351+338

Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

PORTLAND CEMENT		1-3 %
No CAS : 65997-15-1	No CE : 266-043-4	
Classification (CE 1272/2008) Skin Irrit. 2 - H315 Eye dam. 1 - H318 STOT Single 3 - H335	Classification (67/548/CEE) Xi;R41,R37/38.	

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Informations générales

Aucunes recommandations.

Inhalation

Consulter un médecin si les troubles persistent.

Ingestion

Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Contact avec la peau

Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Contact avec les yeux

Rincer abondamment et immédiatement à l'eau pendant 15 minutes au maximum. Enlever les lentilles de contact et bien écarquiller l'oeil.

Consulter un médecin si l'irritation persiste. Ne pas se frotter les yeux.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation

Irritation du nez, de la gorge et des voies aériennes.

Contact avec la peau

Un contact prolongé avec la peau peut entraîner des rougeurs et de l'irritation.

Contact avec les yeux

Risque de vision floue et de graves lésions oculaires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction

Ce produit est incombustible.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

ARDEX A 38 MIX

Produits de combustion dangereux
Aucuns produits de décomposition dangereuse.
Risques D'Incendie/D'Explosion Rares
Pas connu.
Risques particuliers
Sans objet

5.3. Conseils aux pompiers

Procédures De Lutte Contre L'Incendie
Aucun procédé spécifique d'attaque des feux.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Éviter l'inhalation de poussières. Éviter le contact avec les yeux et le contact avec la peau prolongé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter de générer et disperser la poussière. Enlever le produit répandu avec un aspirateur. Si ce n'est pas possible, recueillir le produit renversé avec une pelle, un balai ou un outil similaire.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de manger, de boire ou de fumer pendant l'utilisation. Éviter l'inhalation de poussières.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans le récipient original. Stocker dans un endroit sec.
Critères De Stockage
Entreposage non spécifié.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipements de protection



Conditions de procédé

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis.

Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

Protection respiratoire

Porter un respirateur s'il y a formation de poussières. Filtre à poussières P2 (pour poussière fine).

Protection des mains

Porter des gants de protection en cas de risque de contact direct ou d'éclaboussures. Les gants en nitrile sont recommandés.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées.

Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

Mesures d'hygiène

Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Se laver les mains après l'usage. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre, poussière
Couleur	Couleurs diverses.
Odeur	Caractéristique.
Solubilité	Durci au contact avec l'eau. Les solutions aqueuses sont basiques.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C)	
Non applicable.	
Point de fusion (°C)	> 1250 °C
Densité relative	2, 75 - 3, 20 g/cm³
Densité Volumique	900 - 1300 kg/m³
Densité de vapeur (air=1)	
Non applicable.	
Pression de vapeur	
Non applicable.	
Taux d'évaporation	
Non applicable.	
Facteur D'Évaporation	
Non applicable.	
Valeur pH, Solution Concentrée	11 - 12.5
Viscosité	
Non applicable.	
Solubilité (G/100G H2O@20°C)	0, 1 - 1, 5 g/l
Température de décomposition (°C)	
Non applicable.	
Seuil D'Odeur, Bas	
Non applicable.	
Seuil D'Odeur, Haut	
Non applicable.	
Point d'éclair (°C)	
Non applicable.	
Temperature d'auto-inflammation (°C)	
Non applicable.	
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	
Non applicable.	
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	
Non applicable.	
Propriétés explosives	
Non applicable.	
Propriétés comburantes	
Non applicable.	

9.2. Autres informations

Sans objet

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun risque connu de réactivité n'est associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Aucuns problèmes de stabilité particuliers.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non applicable.

10.4. Conditions à éviter

Au contact de l'eau et de l'humidité le produit durcit pour se transformer en une masse solide.

10.5. Matières incompatibles

Matières À Éviter

Acides forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucuns produits de décomposition dangereuse.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 orale)

Sans objet

Toxicité aiguë (DL50 dermique)

Sans objet

Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)

Sans objet

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Irritante.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Sensibilisation respiratoire

Sans objet

Sensibilisation cutanée

Sans objet

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Génotoxicité - In Vitro

Sans objet

Toxicité pour la reproduction:

Toxicité pour la reproduction - Fertilité

Non applicable.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Effets irritants sur le système respiratoire qui altèrent le fonctionnement de ce système et s'accompagnent de symptômes tels que la toux, une douleur, l'étouffement et des difficultés respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Non classifié dans la catégorie des substances spécifiquement toxiques pour certains organes cibles à la suite d'expositions répétées.

Danger par aspiration:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire.

Ingestion

Peut provoquer une forte irritation de la bouche, de l'oesophage et du tractus gastro-intestinal en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Irritant pour la peau.

ARDEX A 38 MIX

Contact avec les yeux

Risque de lésions oculaires graves.

Mises En Garde Sur La Santé

Irritant pour la peau. Peut causer une irritation grave des yeux.

Voie D'Exposition

Contact avec la peau et/ou les yeux.

Informations Médicales

Les projections dans les yeux requièrent l'examen par un spécialiste des yeux.

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

PORTLAND CEMENT (CAS: 65997-15-1)

Toxicité aiguë:

Toxicité aiguë (DL50 orale)

Sans objet

Toxicité aiguë (DL50 dermique)

Sans objet

Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)

Sans objet

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Irritante.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Sensibilisation respiratoire

Sans objet

Sensibilisation cutanée

Sans objet

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Génotoxicité - In Vitro

Sans objet

Toxicité pour la reproduction:

Toxicité pour la reproduction - Fertilité

Non applicable.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:

Effets irritants sur le système respiratoire qui altèrent le fonctionnement de ce système et s'accompagnent de symptômes tels que la toux, une douleur, l'étouffement et des difficultés respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:

Non classifié dans la catégorie des substances spécifiquement toxiques pour certains organes cibles à la suite d'expositions répétées.

Danger par aspiration:

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Inhalation

Les poussières peuvent irriter l'appareil respiratoire ou les poumons.

Ingestion

Peut provoquer une forte irritation de la bouche, de l'oesophage et du tractus gastro-intestinal en cas d'ingestion.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

La poussière a un effet irritant sur la peau humide.

Contact avec les yeux

Risque de lésions oculaires graves.

Mises En Garde Sur La Santé

Irritant pour la peau. Peut causer une irritation grave des yeux.

Voie D'Exposition

Contact avec la peau et/ou les yeux.

Les projections dans les yeux requièrent l'examen par un spécialiste des yeux.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë - Poissons

Sans objet

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

Sans objet

Toxicité aiguë - Plantes aquatiques

Sans objet

Toxicité aiguë - Micro-organismes

Sans objet

Toxicité aiguë - Organismes terrestres

Sans objet

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

PORTLAND CEMENT (CAS: 65997-15-1)

Toxicité aiguë - Poissons

Sans objet

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

Sans objet

Toxicité aiguë - Plantes aquatiques

Sans objet

Toxicité aiguë - Micro-organismes

Sans objet

Toxicité aiguë - Organismes terrestres

Sans objet

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradabilité

Ce produit contient seulement des composés inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

PORTLAND CEMENT (CAS: 65997-15-1)

Dégradabilité

Ce produit contient seulement des composés inorganiques qui ne sont pas biodégradables.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

PORTLAND CEMENT (CAS: 65997-15-1)

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité :

Ce produit durcit pour se transformer en une masse fixe immobile.

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

PORTLAND CEMENT (CAS: 65997-15-1)

Mobilité :

Ce produit durcit pour se transformer en une masse fixe immobile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

ARDEX A 38 MIX

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

PORTLAND CEMENT (CAS: 65997-15-1)

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Non applicable.

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

PORTLAND CEMENT (CAS: 65997-15-1)

Non applicable.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Informations générales

Remettre l'emballage pour réutilisation.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Les poudres doivent être ramassées dans des sacs scellés et éliminés dans des décharges approuvées.

Classification Dechets

170904: mixed construction and demolition wastes other than those mentioned in 170901, 170902 and 170903

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Généralités

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

14.1. Numéro ONU

Non applicable.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquettes De Transport

Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Directive sur les substances dangereuses 67/548/CEE. Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Commentaires De Mise À Jour

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente.

Émise Par Herr Matthey, Abt. QSU
Manager für Sicherheit, Gesundheitsschutz und Umwelt

Date de révision 21/12/2012

Révision 4

Remplace la date 06/12/2011

Phrases - R (Texte Intégral)

R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.

R36 Irritant pour les yeux.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

Mentions De Danger Completes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.